

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 7 AVRIL 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-02-21 FIN (7.10) – CONVENTION AVEC LE SMTG POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION SCOLAIRE

DATE DE CONVOCATION : 31 MARS 2022

DATE DE PUBLICATION : 12 AVRIL 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI C.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON E.), STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET T.), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET L.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022-02-28), LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2022.02.28), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM O.), LALEVEE Lucette (ayant la procuration de DICANDIA C.), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ORDITZ Jackie, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2022-02-27 : 9 avis de procuration. De la 2022-02-28 à la fin : 10 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022-02-27 : 54 Présents. De la 2022-02-28 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la fin : 63 VOTANTS

Le Syndicat Mixte Grand Toulinois (SMGT) a adopté en septembre 2012 la compétence « apprentissage de la natation scolaire pour les élèves des classes élémentaires ».

L'apprentissage de la natation qui a lieu au centre aquatique Ovive à Ecrouves, pour les écoles relevant de son périmètre, est organisé dans un objectif qualitatif :

- 50 séances de natation à raison de 10 séances par an, pour chaque niveau (CP CE1 CE2 CM1 CM2) ;
- un encadrement composé pour chaque classe d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, ainsi que du Professeur des écoles.

Par délibérations du 28 juin 2012 et du 26 janvier 2017, le Conseil Communautaire du Toulinois a validé les termes de la convention avec le Syndicat Mixte Grand Toulinois (SMGT) pour la mise en œuvre de l'apprentissage par le centre aquatique Ovive.

Le coût par heure d'enseignement pour une classe (hors transport) est arrêté à 135,64 €, en tenant compte de l'ensemble des frais de fonctionnement et d'encadrement, à partir des données du compte administratif 2019 (dernière année sans impact des contraintes sanitaires covid).

Pour 2022 (année incomplète en raison de la crise sanitaire), cela représente une participation estimée comme suit :

2ème trimestre scolaire 2021/2022 (janvier à mars 2022)	96 créneaux assurés	13 021,44 €
3ème trimestre scolaire 2021/2022 (avril à juin 2022)	420 créneaux prévus	56 968,80 €
1er trimestre scolaire 2022/2023 (septembre à décembre)	564 créneaux prévus	76 500,96 €
2022	TOTAL	146 491,20 €

A compter du 1^{er} avril, compte tenu des frais de structure de la Communauté, les forfaits seront répercutés même si l'enseignement n'est pas assuré, totalement ou partiellement, du fait des contraintes sanitaires.

Le montant sera révisé annuellement à compter de 2023, par avenant à la convention, en fonction des dépenses figurant au dernier compte administratif de la Communauté.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider les termes de mise en œuvre de l'apprentissage de la natation précisés ci-dessus et autorise le président à signer tout document ou avenant financier afférent.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

